



Syndicat
des

Enseignants de l'Unsa

Un syndicat de la maternelle au lycée

SE-UNSA

16 rue J.Chatel, BP41
97461 SAINT-DENIS CEDEX
Tel : 0262 20 08 13
E-mail: 974@se-unsa.org



Consultez régulièrement le [site du syndicat](#), les circulaires rectores, les parutions importantes au BO et au JO, l'actualité juridique, l'actualité sur les retraites etc.....

FLASH n°29 Vendredi 6 juillet 2018 SE-UNSA 974

Ce Flash est aussi disponible au format PDF [ICI](#)

COMPTE RENDU DE LA CAPD DU 3/07/18

Hors Classe : déclaration du SE UNSA en PJ

SOMMAIRE :

1- Avancement des PE à la Hors Classe

2- Affectations après mouvement

3- INEAT / EXEAT (rentrée scolaire 2018)

4- Résultats CAPE 2018 (dont BOE)

5- Informations diverses:

- Gestion des pôles de remplacements
- Circulaire pour remplaçants et fiche de vœux
- Listes complémentaires
- Cas de l'école A Marimoutou
- Effectif CP / CE1 REP ou REP+
- CAPD classe exceptionnelle
- Validation CAPPEI
- Temps partiel sur autorisation
- Classes affectées aux PES et T1
- Le maintien

1- Avancement des PE à la Hors Classe

« CAPD inversée »: le dossier a été étudié mais sera finalisé par M l'IA DAASEN.

Le document définitif sera transmis vers le 10 juillet

Après présentation de la déclaration de l'intersyndicale, étayé par les exigences du SE UNSA (lire la PJ), M l'IA DAASEN a fait des propositions.

Celles-ci ont été discutées et après de longs échanges, des points d'accords, pas entièrement suffisants pour le SE UNSA, sont ressortis :

- RETRAITABLES : Effort systématique pour ceux de 2018 : 33 cas ont été réétudiés contre 7 lors de la première réunion

Avis du SE UNSA : Bel effort mais les retraitables dans 1 ou 2 ans doivent avoir une étude particulière de leur cas. 29 autres collègues sont concernés

- A CONSOLIDER : révision de l'avis pour tous ceux ayant entre 18 et 20 de note, en plus des révisions déjà faites par les IEN.

Avis du SE UNSA : l'engagement du Secrétaire Général fait le 27/06 face aux manifestants doit être tenu : l'avis « A CONSOLIDER » doit être exceptionnel

- MODIFICATION D'AVIS : 63 modifications d'avis ont été effectués, suite à des recours pour plusieurs d'entre eux

Les demandes peuvent encore être faites. Les adresser à son IEN. L'IA DAASEN suivra ses IEN

Avis du SE UNSA : Une harmonisation de l'attribution des avis doit se faire au niveau des circonscriptions

2- Affectations après mouvement

Les affectations pour la phase d'ajustement ont été entérinées. Le départage des candidats s'est opéré au barème. Les collègues n'ayant pas encore leur affectation peuvent nous contacter au 974@se-unsas.org ou aux numéros en fin de ce flash

Prolongation de scolarité : Les collègues dans cette situation sont réaffectés sur leur support d'origine

Rappel : les collègues sont nommés sur une circonscription et l'IEN de référence les affectera sur un poste.

Celui-ci peut-être attribué dès maintenant mais pourra se faire jusqu'à la rentrée scolaire ou au-delà.

En cas de non affectation sur une école, les collègues se rendront dans leur inspection de référence à la prérentrée.

| POSTES A PROFIL VACANTS | | |
|-------------------------------------|--------------------------|-----------------|
| Dénomination | Etablissement | Circonscription |
| CHME (CLIS handicap mental) | EE J Prévert | St Denis 1 ASH |
| | EE Les Badamiers | |
| CP EPS | IEN Avirons (Etang-Salé) | |
| DIR REP+ | EM Vauban1 | St Denis 3 |
| | EM Les Baies Roses | |
| | EM Montgaillard | |
| | EM Imelda Grondin | Le Port |
| | EM Heva | St Pierre 2 |
| ECSP (Enseignant classe Spécialisé) | IME Levavasseur | St Denis 1 ASH |

3- INEAT EXEAT (rentrée scolaire 2018-2019)

- Les affectations seront faites dans l'Est et le Nord. Il n'y aura pas de révision d'affectation possible pour l'année scolaire

- Le personnel ayant un INEAT accordé, sera prévenu par mail et téléphone

- Tous les EXEAT sont accordés

INEAT : 106 demandes

| INEAT | | | |
|---------------------------------|--------------------|-----------------------|----------------------|
| MOTIFS | Nombre de demandes | Nbre d'EXEAT accordés | Nbre d'EXEAT refusés |
| Rapprochement de conjoints (RC) | 23 | 7 | 7 |
| Raison médicale (RM) | 12 | 9 | 1 |
| CIMM | 20 | 6 | 8 |
| RC et RM | 2 | 1 | |
| RC et CIMM | 2 | 1 | |
| RM et CIMM | 3 | | 2 |
| Convenance Personnelle (CP) | 43 | 7 | 16 |

| | | | |
|-----------------------------------|------------|-----------|-----------|
| Mouvement complémentaire national | 1 | | |
| TOTAL | 106 | 31 | 34 |

EXEAT : 7 demandes

| EXEAT | | |
|---------------------------------|--------------------|-----------------------|
| MOTIFS | Nombre de demandes | Nbre d'INEAT accordés |
| Rapprochement de conjoints (RC) | 3 | 1 |
| Raison médicale (RM) | 1 | 1 |
| Convenance Personnelle (CP) | 2 | 1 |
| TOTAL | 7 | 3 |

4- Résultats CAPE 2018 (dont BOE)

| | |
|-----------------------------|-----|
| Nbre de stagiaires affectés | 250 |
| Nbre de licenciements | 2 |
| Nbre de démission | 1 |

5- Informations diverses

- Gestion des pôles de remplacements :

| Secteur du Pôle | Nom de l'IEN responsable |
|-----------------|--------------------------|
| EST | M Masse |
| NORD | M Chaffre |
| OUEST | M Elarouti |
| SUD OUEST | M Tsang-Chin-Sang |
| SUD EST | M Eugène |

4 contractuels pour la gestion administrative des pôles ont été recrutés et 1 autre se profile

- Circulaire pour remplaçants et fiche de vœux :

Elles paraîtront avant la sortie des classes.

La «coloration» des postes devra pouvoir être respectée, tout du moins pour les anciens remplaçants

- Listes complémentaires :

L'IA-DAASEN s'est prononcé sur le recrutement d'aucune personne sur Liste Complémentaire pour le moment , argument avancé : le ministère n'aurait pas donné l'autorisation (?).

Diverses actions sont entreprises.

Le SE UNSA s'est adressé au Recteur et intervient au niveau du ministère pour un recrutement sur la Liste Complémentaire

À SUIVRE

- Cas de l'école A Marimoutou :

Les collègues travaillant sur cette école, ne peuvent percevoir les indemnités REP+ car elle n'est pas référencée ministériellement comme telle.

Cette année a lieu la révision de la carte de l'éducation prioritaire, l'école devra y figurer.

- Effectif CP / CE1 REP ou REP+

| | |
|------------------------|-------------------------------|
| CP / CE1 dédoublés | Effectif de 15 maximum |
| CP / CE1 non dédoublés | Effectif de 24 maximum |

- CAPD classe exceptionnelle :

Prévue pour le Mercredi 11 juillet.

Le SE UNSA pourra vous renseigner sur vos promotions en nous contactant par mail : 974@se-unsas.org ou aux numéros figurant au bas de ce flash

- Validation CAPPEI :

La validation a eu lieu le 4 juillet

Les collègues sont nommés

- Temps partiel sur autorisation :

Les personnes ayant eu un temps partiel pour une durée de 3 ans, n'ont aucun souci pour arriver à terme de leur temps partiel

Les nouvelles demandes verront leur cas étudié individuellement. Se rapprocher du SE UNSA pour toute nouvelle demande

- Classes affectées aux PES et T1 :

L'IA-DAASEN a maintes fois répété qu'il y a des préconisations mais pas d'interdictions à affecter un PES ou un T1 sur quelque niveau que ce soit.

Les équipes doivent évaluer au plus juste les situations et il fait confiance au professionnalisme de chacun pour que les collègues soient dans les meilleures conditions d'exercices

C'est le.la Directeur.trice et lui seul.e qui a la prérogative d'affecter une personne sur une classe après avis du conseil des maîtres

- Le maintien :

Il doit être exceptionnel et les élèves concernés ont dû bénéficier de dispositifs de soutien.

En cas contraire, l'IA-DAASEN se réserve le droit de refuser le maintien et ce, même en cas d'accord des parents.

L'équipe du SE UNSA se tient à votre disposition pour vous apporter des informations complémentaires

Pour nous contacter :

Adresse mail : 974@se-unsas.org Fax : 0262 21 58 65

Pour un meilleur traitement de vos demandes veuillez rajouter : 1D-dans l'onglet « Objet » du mail

ex : 1D-Demande de renseignements xxxxxxxxx

Par téléphone : Responsable 1^{er} degré : Sonia LAPIERRE

| | Circonscriptions | Correspondant | N° de Téléphone |
|--------------------------|------------------------------------|--------------------|-----------------|
| Secteur Ouest | Étang-Salé St Louis | LAPIERRE Sonia | 06 92 63 36 99 |
| | | CADET Marie-Claude | 06 92 17 08 92 |
| | Port Possession St Paul 3 | BOYER Luc | 06 92 77 71 21 |
| | St Paul 1 et 2 St Leu | TAURAN Véronique | 06 92 64 95 67 |
| Nord | St Denis Ste Marie | NIFAUT Maryse | 06 92 63 29 42 |
| Est | Bras-Panon St André Ste Suzanne | BIJOUX Brice | 0692 63 28 09 |
| | St Benoît | GENTY Thierry | 0692 51 91 64 |
| Sud | Tampon St Pierre | ROGER Erick | 06 92 60 48 07 |
| | Petite Ile St Joseph | FONTAINE Philibert | 06 92 61 72 57 |
| ASH | | VERDIER Michèle | 06 92 70 38 62 |
| Réseaux sociaux | | JEAMBLU Sophie | 06 92 69 42 95 |
| Responsable Contractuels | (AED/CAE/CUI/AESH) | GERVAIS Sylvain | 06 9224 99 14 |
| | | | |